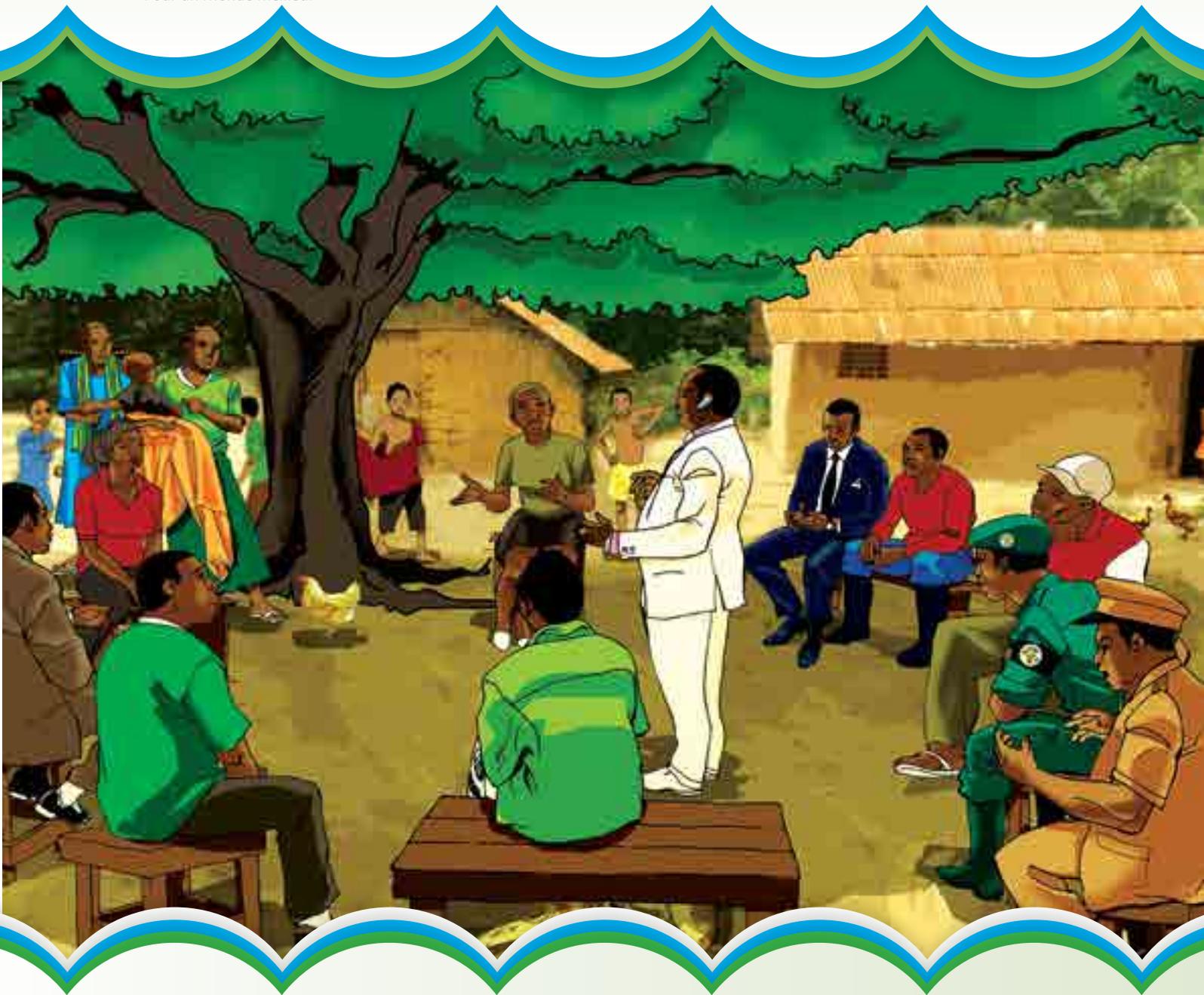




Forêts et Développement Rural
Pour un Monde meilleur



RAPPORT

D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR FORESTIER AU CAMEROUN

Février 2015

SOMMAIRE

3 ABRÉVIATIONS

4 INTRODUCTION

5 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

6 MÉTHODOLOGIE

6 II.1. Revue de la littérature

7 II.2. Collecte des données

II.3. Difficultés rencontrées

8

III. RÉSULTATS

8

8 III.1. Bilan des initiatives de mise en œuvre de l'annexe 7

8

8 III.1.1. Projet « amélioration de la transparence dans le secteur forestier » du CED

8

9 III.1.2. Projet ITAC « Initiative pour la transparence et la lutte Anti-Corruption »

9

9 III.1.3. Projet EFI « Rendre accessible au public les informations citées dans l'annexe 7 de l'APV Cameroun-UE »

9

10 III.1.4. Note de commentaire de la Plateforme Forêt et Communauté Européenne (ECFP)

10

III.1.5. Atelier sous régional de la Com-

10 munauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) sur la transparence

11 III.2. Évaluation de la transparence à base de la grille

IV. DISCUSSION ET ANALYSE

12

12 IV.1. Analyse des résultats du tableau d'évaluation de la transparence à base de la grille

12

14 IV.2. Enjeux et défis induits par la transparence

14

V. PERSPECTIVES ENVISAGEABLES ET RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DE L'AMÉLIORATION DE LA TRANSPARENCE FORESTIÈRE

15

CONCLUSION

16

DOCUMENTS CONSULTÉS

17

19 ANNEXE I: GRILLE D'ÉVALUATION DE LA TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR FORESTIER AU CAMEROUN - 2014

19



ABRÉVIATIONS

APV : Accord de Partenariat Volontaire

CCS : Comité Conjoint de Suivi

CED : Centre pour l'Environnement et le Développement

CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale

ECFP : Plateforme Forêts et Communauté Européenne

EFI : European Forest Institute

ITAC : Initiative pour la Transparence et la lutte Anti-Corruption

FAO : Food and Agriculture Organization

FODER : Forêts et Développement Rural

FLEGT: Forest Law Enforcement, Governance and Trade

MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune

OI : Observation Indépendante

ONG : Organisation Non Gouvernementale

UE : Union Européenne

TDR : Termes de Référence

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de FODER et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne ou des partenaires du projet EU-CFPR.

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance forestière et de la gestion durable des forêts, le Cameroun a signé avec l'Union Européenne (UE) et ratifié un Accord de Partenariat Volontaire (APV) de l'initiative « Forest Law Enforcement, Governance and Trade (FLEGT) » visant à mettre un terme à l'exploitation forestière illégale et au commerce qui y est associé. L'un des indicateurs qui détermine un contexte de bonne gouvernance forestière est la transparence avec pour corollaire l'accès aux informations forestières, autrement dit la mise à disposition du public de ces informations. La transparence vise donc à renforcer l'image des produits forestiers camerounais sur le marché international et améliorer le climat des investissements pour les entreprises exportatrices de bois dans l'UE et à animer un haut niveau de participation des citoyens dans la gestion des forêts. Le texte de l'accord en son article 21 fait de l'information rendue publique, l'une des bases de la gouvernance dans le fonctionnement du régime d'autorisation FLEGT. L'Annexe VII de cet Accord considère l'accès du public aux informations forestières comme étant essentiel à la bonne compréhension du processus de l'APV-FLEGT et à l'implication de tous les acteurs dans la poursuite des objectifs de bonne gouvernance. L'annexe VII précise de manière détaillée les types d'information à rendre publique ainsi que les principaux canaux de diffusion de l'information, et fait référence à soixante-quinze (75) documents et données répertoriés dans dix (10) catégories.

Le Cameroun, a donc pris un certain nombre de mesures pour rendre opérationnel cet engagement avec entre autre la mise en œuvre de l'annexe VII de l'APV. Pour y parvenir, le Cameroun se fait accompagner par l'UE dans la mise en œuvre des activités prévues par l'APV, notamment celles concernant l'annexe VII relative à « l'information rendue publique ». C'est ainsi que le projet « Initiative pour la Transparence et la lutte Anti-Corruption (ITAC) » a vu le jour en 2012 grâce au financement du Programme d'appui Afrique Caraïbes Pacifique-FLEGT (ACP-FLEGT) de la FAO avec pour but d'appuyer le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) dans le déclenchement de la mise en œuvre de l'annexe VII. A l'issue de la première phase de l'ITAC, une stratégie de mise en œuvre de

cet annexe a été élaborée et a conduit au développement d'une fenêtre de publication des informations relatives à l'APV dans le site web du MINFOF (FODER, 2012).

Par la suite, le projet d'appui de l'European Forest Institute (EFI) au MINFOF, intitulé «Rendre accessible au public les informations citées dans l'annexe VII de l'APV Cameroun-UE» a été lancé avec pour objectif général d'appuyer l'administration forestière dans ses efforts à rendre public les informations forestières. A travers ce projet, les informations relatives à l'annexe VII ont été repertoriées, collectées, scannées puis publiées à travers la fenêtre APV-FLEGT du site web (www.minfof.cm/apvcameroun). Un projet de manuel de procédures pour la collecte, le traitement, la validation et la diffusion en ligne des informations à rendre publique a été rédigé et reste en attente de validation.

Il existe donc des initiatives aussi bien publiques que privées en matière d'appui à la mise en œuvre de l'annexe VII de l'APV. Dans le cadre de cette évaluation annuelle de la transparence dans le secteur forestier, il s'agissait d'évaluer les mesures prises par le gouvernement du Cameroun pour la mise à disposition du public des informations conformément à l'annexe VII de l'APV, comme contribution à la promotion de la transparence et à l'amélioration de la gouvernance forestière au Cameroun.

Cette évaluation a été conduite sous la forme d'une étude au cours de laquelle les principales initiatives visant directement l'amélioration ou la mise en œuvre de la transparence forestière ont été passées en revue et analysées. Des recommandations issues de l'analyse ont été formulées à la fois au cours de l'étude et au cours de l'atelier multi-acteurs de validation des résultats de l'évaluation.

Le présent rapport fait donc état des résultats obtenus à travers ces initiatives, de la situation actuelle de la transparence dans le secteur forestier et donne quelques pistes à suivre pour l'amélioration de la mise en œuvre de l'annexe VII de l'APV au Cameroun.

I. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE



Photo 1 : Illustration pour montrer que la gouvernance forestière passe par une grande coordination entre les départements ministériels impliqués

L'objectif général de cette étude était de conduire une évaluation participative de la mise en œuvre de la transparence dans le secteur forestier au Cameroun, au regards de la mise en œuvre de l'annexe VII de l'APV – FLEGT.

Cet objectif général se décline en deux objectifs spécifiques à savoir :

- Passer en revue les efforts accomplis dans la mise en œuvre de la transparence dans le secteur forestier depuis l'atelier multi-acteurs de réflexion sur l'opérationnalisation de l'annexe VII (Yaoundé, 15-16 novembre 2012) ;
- Identifier et proposer des mesures pour l'amélioration de la transparence dans le secteur forestier, en s'appuyant sur les engagements du Cameroun en matière de transparence et sur l'analyse des résultats des initiatives pertinentes.

II. MÉTHODOLOGIE

II.1. Revue de la littérature

La revue de la littérature a permis de déceler qu'un travail préalable avait été fait par le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) en 2012 et 2013 à savoir l'élaboration d'une check-list des informations à rendre publique selon l'annexe VII de l'APV et le développement d'une charte de collecte des données. Cette check-list prend pour indicateurs l'ensemble des 75 types de documents et de données dont fait référence l'annexe VII, et qui sont répertoriés sous 10 catégories comprenant respectivement les informations légales, les informations sur la production, l'attribution, l'aménagement, la transformation, les exportations, le système de vérification de la légalité et contrôle, les audits, les transactions financières et le montage institutionnel. D'après cette initiative, la disponibilité (l'information existe-t-elle ?) et l'accessibilité (est-elle rendue publique) de chaque indicateur ont été évaluées et illustrées à travers des feux de signalisation : oui = vert, en partie = jaune, non = rouge, et non applicable = bleu (CED, 2013).

Par la suite, les cabinets BUREDIP et INTER ACTIV ont développé une méthodologie presque similaire pour la collecte des données dans le cadre de la mise

en œuvre du projet : "Rendre accessible au public les informations citées dans l'annexe VII de l'APV Cameroun-UE ". En effet, les consultants ont adopté une approche participative et opérationnelle. Cette approche reposait d'une part sur la consultation et les échanges avec les acteurs clés de la mise en œuvre de l'Annexe VII et d'autre part, sur la collecte au moyen d'un tableau de synthèse, des informations identifiées dans l'annexe VII auprès des sources génératrices de l'information du Ministère des Forêts et de la Faune, des administrations partenaires (points focaux) et de certains sites internet. Le tableau de synthèse issu de ce projet décrit notamment les caractéristiques de chaque information en termes de disponibilité, préemption, renouvellement, services et personnes en charge de la collecte, validation et mise à jour de cette information. Ce tableau comprend sept (07) onglets qui portent sur les 10 catégories d'information à rendre publique. Les innovations du tableau de synthèse qui marquent dans la collecte des données portent sur :

la procédure de collecte, de validation et de publication de l'information. Cette colonne résume la manière dont l'information est collectée auprès de la /les source(s) et ensuite validée et publiée en ligne (elle répond donc aux questions qui, quoi, comment);

- la procédure de mise à jour de l'information. Dans cette colonne il est question de résumer la manière dont l'information est régulièrement mise à jour en fonction de la dernière version disponible publiée en ligne en temps voulu (quand, comment) ;
- la fréquence de mise à jour (quelle est la fréquence de mise à jour requise ?) (BUREDIP, 2014).

II.2. Collecte des données

Pendant presque qu'un mois, un consultant indépendant a effectué des travaux de recherche et d'analyse documentaire, tenu des entretiens avec des représentants des différentes parties prenantes ainsi que les consultants et personnes ressources impliquées aussi bien dans la mise en œuvre de l'Annexe VII que dans le suivi de l'APV. Cette étape de l'évaluation a abouti à la rédaction d'un draft de mise à jour de la grille d'évaluation. La deuxième étape de l'évaluation consistait à soumettre le draft de mise à jour de la grille à un groupe multi-acteurs de participants au cours d'un atelier sur le thème « bilan et perspectives de la mise en œuvre de la transparence dans le secteur au Cameroun » qui s'est tenu les 21 et 22 janvier 2015 à Edéa. Au cours de cet atelier qui réunissait une trentaine de personnes issues des administrations publiques, de la société civile, du secteur privé et des communautés, trois (3) commissions ont été mises en place pour passer en revue la grille et proposer des mesures pour renforcer la mise en œuvre de l'Annexe VII et l'amélioration de la transparence. Les commentaires et amendements des 3 commissions ont été présentés et débattus en plénière et la mise à jour de la grille en a été enrichie au cours de l'étape de finalisation de l'évaluation.

Dans le cadre de ce travail, la collecte des informations s'est faite sur la base des soixante-quinze (75) indicateurs de la check-list de l'annexe VII de l'APV FLEGT du Cameroun, suivie d'une appréciation des trois paramètres que sont la disponibilité, l'accessibilité et la publicité de ces informations. Des commentaires ont été faits et des actions ont été proposées en indiquant les sources d'information en question ainsi qu'une appréciation de l'évolution des indicateurs évalués en 2012. Des significations sont attribuées à des termes ci-après: Disponible (Disp.) = document existant ; Accessible (Acc.) = information susceptible d'être acquise par toutes les cibles et Publique (pub.) = diffusion de l'information pour qu'elle soit à la portée de toutes les parties prenantes.

Catégories et types d'informations	Disponible (Disp.)	Accessible (Acc.)	Publique (Pub.)	Commentaires et /ou actions proposées	Responsables de la publication et source	Evolution par rapport à 2012
------------------------------------	--------------------	-------------------	-----------------	---------------------------------------	--	------------------------------

Tableau I : Annexe 7 – tableau de collecte des données sur la transparence pour l'année 2014

Pour remplir les informations du tableau ci-dessus, les sites Internet du MINFOF, des administrations partenaires (Ministères en charge des affaires étrangères, de l'environnement, du travail, des finances, de l'agriculture) et de la délégation de l'UE au Cameroun, ont été le plus souvent consultés au cours de cette étape. Les données ont été obtenues de trois sources différentes incluant :

- (i) *les observations directes ou recueil d'avis des membres de la société civile, des ONGs, des représentants des communautés et administrations;*
- (ii) *l'analyse des initiatives de mise en œuvre de l'annexe VII;*
- (iii) *la documentation disponible sur les informations à rendre publique suivant l'annexe VII.*

L'analyse et la synthèse de l'ensemble des données et informations collectées ont été basées sur une revue de littérature incluant les lois et réglementations, les rapports officiels et la webographie.

II.3. Difficultés rencontrées

L'une des difficultés majeures à la collecte des données a été la connexion Internet, car pour avoir accès aux informations publiées dans les sites Internet, il fallait avoir une bonne connexion. De plus, certains libellés de types d'informations contenues dans l'annexe VII n'étaient pas harmonisés avec le contexte national.

III. RÉSULTATS

III.1. Bilan des initiatives de mise en œuvre de l'annexe VII

Un des points essentiels de l'APV est l'instauration d'un climat de transparence dans le secteur forestier matérialisé dans l'accord par l'article 21 et l'annexe VII « information rendue publique ». C'est ainsi que toutes les initiatives déjà entreprises pour booster la mise en œuvre de l'annexe VII ont été revisitées.

III.1.1. Projet « amélioration de la transparence dans le secteur forestier » du CED.

Au Cameroun, des évaluations du niveau de mise en œuvre des exigences de l'annexe VII de l'APV ont été conduites en 2011 et 2012 par Global Witness et le CED et en 2013 seulement par le CED. C'est ainsi que le CED à travers son projet « amélioration de la transparence dans le secteur forestier » a publié une série de rapports annuels sur la transparence dans le secteur forestier, projet qui a été mis en œuvre jusqu'en mars 2013. Ces rapports analysent la situation de la transparence dans le secteur et propose des recommandations que les principaux acteurs (Gouvernement, Secteur privé...) doivent mettre en œuvre pour assurer la transparence et la bonne gouvernance forestière au Cameroun. Il a donc ainsi publié depuis 2009 :

- cinq (05) rapports annuels sur la transparence dans le secteur forestier (2010–2013);
- deux (02) rapports d'évaluation de la mise en œuvre de l'annexe VII de l'APV - FLEGT (2012 et 2013).



III.1.2. Projet ITAC « Initiative pour la Transparence et la lutte Anti-Corruption » de FODER

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'annexe VII, le projet ITAC développé par l'organisation FODER et réalisé en étroite collaboration avec le MINFOF a permis :

- de réaliser une évaluation participative de l'état de mise en œuvre de l'annexe VII en mesurant la disponibilité des informations listées dans l'accord;
- d'élaborer pour la première fois une stratégie et un premier plan opérationnel pour la mise à la disposition du public des informations listées dans l'annexe VII;
- de déclencher le développement d'une fenêtre d'information sur l'APV dans le site web du MINFOF en vue d'héberger les informations relatives à l'annexe VII.

À la suite de ce projet, le « Comité conjoint de suivi » (CCS) qui est le principal organe chargé du suivi de l'APV-FLEGT entre le Cameroun et l'UE, a retenu la mise en œuvre du plan d'opérationnalisation de l'annexe VII parmi les activités prioritaires du plan d'action de l'APV-FLEGT pour l'année 2013. Il s'agissait notamment des sous activités suivantes :

- le développement d'un site web pour la mise au public des informations de l'annexe VII ;
- la publication des informations à rendre publique ;
- le développement des procédures internes d'information du public.

L'inscription dans le plan prioritaire de mise en œuvre de l'APV-FLEGT des actions relatives à la mise en œuvre de l'annexe VII, démontrait alors la volonté manifeste des parties camerounaise et européenne à améliorer l'état de la transparence dans le secteur forestier. Cette volonté a donné lieu à la mise en place du projet : « Rendre accessible au public les informations ciblées dans l'annexe VII de l'APV-FLEGT ».

III.1.3. Projet « Rendre accessible au public les informations citées dans l'annexe VII de l'APV Cameroun-UE » du MINFOF

Ce projet a été conduit par le MINFOF à travers les cabinets BUREDIP et INTER ACTIV, grâce au financement de «European Forest Institute (EFI)». Grâce à ce projet, le MINFOF s'est engagé avec l'aide de l'UE à alimenter le site internet créé pour la collecte des informations, le traitement, la numérisation, la mise en ligne sur le site web du MINFOF et le dressage d'une liste de recommandations visant à renforcer et à pérenniser le système d'information publique prévu à l'annexe VII. En guise de résultats, le projet compte à son actif la collecte et la mise en ligne de sept (07) groupes d'informations sur dix (10) prévus dans l'annexe VII, la production de rapports et l'élaboration d'un projet de manuel de procédures pour encadrer la collecte, le traitement, la validation et la diffusion en ligne des informations à rendre publique et la création d'une fenêtre en ligne dédiée à l'APV sur le site Internet du MINFOF: www.minfof.cm/apv-cameroun



Photo 4 : Page WEB sur l'APV

III.1.4. Note de commentaire de la Plateforme Forêts et Communauté Européenne (ECFP)

Faisant suite à la transmission du projet de manuel des procédures selon les termes de l'annexe VII de l'APV, élaboré dans le cadre du projet «Rendre accessibles les informations listées dans l'annexe VII de l'APV signé entre le Cameroun et l'UE», les organisations de la société civile membres de la plateforme

ECFP ont rédigé une note de commentaire adressée au MINFOF, et relative à la mise en ligne de certaines informations forestières. Cette note de position validée et adoptée au cours d'une réunion tenue à Yaoundé du 24 au 26 mars 2014, résumait les commentaires, observations et recommandations des organisations de la société civile. Ces commentaires ont été fournis à la suite d'une analyse critique aussi bien du fonctionnement du site Web du MINFOF en relation avec les informations à rendre public, que sur les informations forestières qui s'y trouvaient. La plateforme a ainsi élaboré une liste non exhaustive des informations manquantes dans le site du MINFOF, notamment celles relatives à certains textes nationaux régissant les forêts et relatives à la fiscalité, au travail, à l'agriculture et applicables au secteur forestier.

Dans le même esprit, un état des informations manquantes sur l'attribution, l'aménagement, la production, le système de vérification de la légalité et le contrôle, les exportations et la transformation a par ailleurs été dressé.

III.1.5. Atelier sous régional de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) sur la transparence forestière

La CEEAC et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ont organisé un atelier sous régional les 15 et 16 mai 2014 à Douala pour partager les expériences et réfléchir sur la mise en œuvre des annexes des APV-FLEGT relatives à l'information à rendre publique. L'objectif principal de cet atelier était de permettre aux pays signataires des APV (Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo) et à ceux qui sont en négociation (Gabon et République Démocratique du Congo) de partager leurs expériences et leurs réflexions sur les modalités de collecte, de traitement, de vérification, de validation ou d'authentification, de publication et de diffusion des informations à rendre publique de leur APV-FLEGT respectifs.

Ainsi les principales parties prenantes à la gestion des forêts du Bassin du Congo se sont réunies pour réfléchir ensemble sur la problématique de l'accès aux informations dans le secteur forestier, dans une quête de solutions pratiques pour accroître la trans-

parence dans la gestion des forêts au niveau national et régional.

Comme principal résultat, un projet de feuille de route pour un accompagnement efficace des parties prenantes à la mise en œuvre des exigences des APV en matière de publication des informations a été développé et validé par les participants.

III.2. Évaluation de la transparence à base de la grille

Les résultats détaillés de l'analyse des 75 indicateurs de la check-list, suivi des commentaires, de la source

IV. DISCUSSION ET ANALYSE

IV.1. Analyse des résultats de la grille d'évaluation de la transparence

La grille d'évaluation 2014 des informations listées dans l'annexe VII de l'APV du Cameroun permet de faire une analyse de la disponibilité, de l'accessibilité et de la conformité des informations publiées vis-à-vis de l'annexe VII. En effet, la création dans le site web du MINFOF d'une fenêtre d'information dédiée à l'APV et à la publication des informations listées dans l'annexe VII constitue une avancée importante dans l'amélioration de la transparence et l'accès du public aux informations forestières.

D'après les résultats du tableau, la majorité des informations légales sont actuellement disponibles, accessibles et téléchargeables sur le site internet du MINFOF.

Une liste de toutes les références législatives et réglementaires a été dressée par un consultant et soumise au MINFOF, mais toutes ces informations ne sont pas encore mises en ligne. Par ailleurs, certaines informations requises sont détenues par différents ministères impliquées dans la mise en œuvre de l'Accord et ne sont pas accessibles de manière permanente.

Les administrations partenaires au MINFOF sont davantage sensibilisées sur l'importance de rendre publique les informations forestières qu'elles doivent fournir à travers leurs points focaux au sein des organes de suivi de l'APV.

d'information ainsi que de l'évolution par rapport à l'évaluation de 2012 sont présentés dans le tableau en annexe I du présent rapport. C'est ainsi que le suivi de la disponibilité, de l'accessibilité et de la conformité vis-à-vis de l'Annexe VII des informations publiées sur le site web du MINFOF (<http://www.minfof.cm/apvcameroun/>) et autres sites internet des administrations partenaires ont été évalués. Les informations diffusées par les journaux du MINFOF à l'instar de la lettre verte et de la newsletter ont aussi été évaluées.

Un grand effort reste encore à faire concernant les informations relatives à la production, l'attribution et les exportations car la majorité de ces informations ne sont toujours pas disponibles et accessibles.

- Entre outre, les informations suivantes sont manquantes sur les sites consultés :
- Liste des permis annuels d'opération/certificats annuels d'exploitation délivrés (titres ayant obtenus les PAO/CAE) ;
- Cartes de localisation des titres d'exploitation valides et des surfaces annuelles ouvertes à l'exploitation ;
- Superficies officielles des titres d'exploitation valides et prix d'attribution (redevance forestière- RFA) ;
- Liste des retraits annuels des documents sécurisés (carnet de chantier DF10 et lettres de voiture) ;
- Liste des sociétés agréées à la profession (exploitation forestière, transformation, inventaires, aménagements, sylviculture) ;
- Notification de démarrage des activités pour les autorisations de récupération de bois (ARB).

Pour ce qui est des informations sur l'aménagement, certaines restent inaccessibles, alors que d'autres sont absentes. Il s'agit de :

- La liste des concessions sous aménagement ;
- La surface des concessions forestières engagées dans l'aménagement (y compris les plans annuels d'opération et les plans quinquennaux de gestion) ;
- La surface des concessions forestières avec plan d'aménagement approuvé ;
-

- La surface des concessions forestières avec certification ;
- Les documents de plans d'aménagement approuvés ;
- Les cahiers des charges ;
- La liste des concessions ayant réalisées les Etudes d'Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES) ou l'Audit Environnemental et Social (AES).

Le constat général qui se dégage de cette analyse est que la majorité des informations disponibles en ce moment porte sur les aspects institutionnels et réglementaires, et presque pas sur les statistiques forestières et la fiscalité. Par exemple, les informations concernant la production de bois ne sont pas disponibles. Ces informations se rapportent à :

- La production totale annuelle de grumes
- Les volumes annuels autorisés à l'exploitation par essence, par titre et par société
- Les volumes annuels transformés par type de produit, par essence et par société
- Les volumes annuels de grumes exportées par essence
- Les volumes annuels de bois vendus aux enchères publiques
- Les volumes annuels de bois et produits dérivés importés au Cameroun et par pays
- L'information sur la transformation
- Les capacités de transformation par unité de transformation (Pourcentage de la capacité effectivement utilisée)
- Le volume entrée usine/société
- Le volume sortie usine/société
- Le stock en fin d'exercice

Les informations sur les transactions financières et sur le système de vérification de la légalité et le contrôle restent à améliorer.

Les procédures de collecte, de validation et pu-

blication des informations si elles sont validées et mises en vigueur constituent une bonne base pour la continuité du processus visant à rendre publiques les informations relatives à l'APV-FLEGT au Cameroun, mais leur champ d'application est limité au MINFOP. Il serait judiciable d'engager les autres administrations concernées par la mise en oeuvre de l'APV dans la production et la publication des informations relatives au secteur forestier qui sont générées et gérées par leurs services.

En fin, les canaux de diffusion de l'information ne sont pas systématiquement utilisés et leur grande variété est paradoxalement très faiblement exploitée. Le bilinguisme des textes officiels n'est pas non plus systématiquement respecté dans la production et la diffusion de l'information.

IV.2. Enjeux et défis induits par la transparence

La transparence est de nos jours perçue comme une marque de prestige pour les pays engagés dans le processus APV car elle est nécessaire au développement forestier et fondamental pour une gouvernance améliorée. La transparence induit une amélioration de la participation des parties prenantes et une crédibilité qui est un atout pour attirer les investisseurs.

L'APV fait partie de l'arsenal juridique qui gouverne le secteur forestier au Cameroun et comme conséquence, l'enjeu primordial pour le Cameroun est de respecter les engagements prévus par l'Accord. Parmi ceux-ci, figure en bonne et due place celui relatif à la diffusion des informations au grand public. Pour ce faire, le Cameroun a opté pour la diffusion en ligne des informations à travers la création d'un site internet à elle dédié. Ce qui amène à observer que les en-

jeux de la transparence pour le Cameroun comprendraient entre autres :

- Le respect des engagements prévus par l'Accord ;
- La facilitation de l'accès à l'information des consommateurs et des acheteurs ;
- L'apport des réponses aux interrogations de toutes natures et la crédibilisation du régime d'autorisation FLEGT camerounais ;
- La bonne appréciation du bois camerounais entrant dans le marché européen.

Si le partage de l'information est perçu comme un pilier important de la transparence, il revient aux services déconcentrés de ne pas toujours attendre de leur hiérarchie qu'elle leur fournisse informations et autorisation de publication ou de diffusion alors qu'il y a de nombreuses informations qui peuvent être collectées, produites et diffusées depuis la base (services déconcentrés).

Il est par ailleurs constaté que le secteur privé est une source importante d'information forestière car c'est lui qui génère les informations relatives à l'aménagement, à l'exploitation, au transport et au commerce du bois. Une mutualisation des efforts en matière de partage d'information est donc vivement recommandée.

A l'analyse, il ressort que l'un des défis majeurs porte sur la nécessité de mettre en place un mécanisme pour authentifier les informations à diffuser, de veiller à leur mise à jour effective et de s'assurer que les 10 groupes d'informations prévus dans l'annexe VII sont publiés.



V. PERSPECTIVES ENVISAGEABLES ET RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DE L'AMÉLIORATION DE LA TRANSPARENCE FORESTIÈRE

Parmi les défis majeurs que pose la mise en oeuvre des informations contenues dans l'annexe VII au Cameroun, on note non seulement l'actualisation et la mise en ligne automatique des recueils de textes et/ou textes nouveaux/amendés, mais aussi la mise à disposition des copies électroniques et physiques dans tous les services déconcentrés. Il serait nécessaire pour les informations qui existent déjà et sont disponibles, de développer des moyens pour les rendre accessibles dans les zones reculées (sans accès à internet).

De manière générale, il est ressorti que le problème central est celui d'archivage de l'information, mais les points ou pistes suivantes pourront aider à améliorer la transparence dans le secteur forestier, à savoir :

- La collaboration avec d'autres services techniques du MINFOP et des administrations partenaires dans la dynamique de collecte et de diffusion des informations ;
- La nécessité d'encourager la duplication des stratégies assez élaborées en matière de collecte d'information ;
- La nécessité d'évaluer les impacts du système de

diffusion des informations à travers les sites web au niveau des groupes cibles aux fins de d'ajustement, car l'accès à l'internet pourrait constituer un frein à la dissémination de l'information ;

- La nécessité de développer les outils/critères d'évaluation de la transparence forestière, qui permettront d'évaluer les impacts sociaux, économiques et environnementaux liés à l'application de la transparence dans le secteur forestier.

Il est important de noter que le financement des initiatives de mise en oeuvre de l'annexe VII dont il est fait mention dans ce document, provient pour l'essentiel des ONG à travers des fonds reçus de la FAO ou de l'UE. Jusqu'à présent le budget du MINFOP n'inclut pas de provision financière pour rendre publique les informations contenues dans l'Annexe VII.

Au terme de ce travail, les recommandations ci-après sont formulées à l'attention du MINFOP :

- Renforcement des capacités des cadres et agents du MINFOP en général et celles de la Direction des Forêts en particulier ainsi que des points focaux sectoriels pour la mise en oeuvre de l'annexe VII ;



Photo 6 : camions de grumes et débités le long de la route de Lomie

chaîne d'approvisionnement en bois, à clarifier ou développer les procédures de publication des informations relatives à l'Annexe VII de l'APV-FLEGT ;

- Authentifier toutes les informations à diffuser dans le site web du MINFOF ;
- Finaliser et adopter le projet de manuel de procédure de collecte, traitement, validation et publication des informations ;
- Impliquer les services déconcentrés du MINFOF et les autres administrations concernées dans la production et la diffusion des informations relatives aux forêts ;
- Évaluer les coûts de mise en œuvre de la transparence et les inclure dans les budgets annuels (de fonctionnement et d'investissement) ;
- Utiliser les différents canaux de communication et de diffusion des informations forestières en veillant à la traduction en langues locales ;
- Encourager les autres parties (secteur privé, société civile, communautés) à contribuer davantage à l'amélioration de la transparence dans le secteur forestier ;

- mettre en œuvre le plan d'action 2015 pour la mise en œuvre de la transparence dans le secteur forestier, proposé par les participants à l'atelier multi-acteur sur la transparence, tenu à Edéa du 21 au 22 janvier 2015. Poursuivre les travaux de publication des informations listées dans l'Annexe VII de l'APV dans le site web, notamment les informations manquantes relevées dans ce rapport ;
- Veiller à la mise à jour effective des informations contenues dans le site ;
- Réaliser une évaluation de la mise en œuvre de l'Annexe VII à la fin de chaque année ;
- Planifier les actions à mener pour garantir l'appropriation du processus par les administrations concernées et assurer la continuité de la mise en œuvre de l'Annexe VII (sensibilisation, formation, suivi-évaluation) ;
- Interpeller les autres administrations générant ou gérant des informations liées aux forêts et à la chaîne d'approvisionnement en bois.



CONCLUSION

Tout au long de l'étude, il est ressorti que l'information à rendre publique est considérée comme un des éléments de base destinés à renforcer la gouvernance dans le secteur forestier et à rendre crédible le fonctionnement du Régime d'Autorisations FLEGT. Avec pour défi majeur l'accès de toutes les parties prenantes à l'information sur les objectifs, les progrès dans la mise en œuvre, le suivi et le contrôle afin de garantir une compréhension complète ainsi qu'une appropriation du processus par tous les acteurs et d'atteindre les objectifs de l'accord.

Une telle transparence renforcera l'image des produits forestiers du Cameroun sur le marché de l'Union Européenne car, plus le public aura accès aux infor-

mations exhaustives, précises, fiables et pertinentes, plus il pourra participer à la prise de décision en matière de gestion des forêts.

Par ailleurs, il importe de saluer les progrès accomplis par les uns et les autres pour rendre accessible au public les informations sur le secteur forestier. Cependant, il serait judicieux que le gouvernement mette sur pied la base d'une matrice d'analyse des informations à rendre publique qu'il évaluera chaque fin d'année et qui pourra aboutir à la production d'un rapport annuel sur l'état de la transparence dans le secteur forestier ainsi que sur la mise en œuvre de l'annexe VII de l'APV.

BIBLIOGRAPHIE

- Anonyme, 2010. Accord de partenariat volontaire entre l'union européenne et la république du Cameroun sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'union européenne (FLEGT).
- Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre le Cameroun et l'Union Européenne. Extrait du plan d'action prioritaire de L'APV-FLEGT 2013 (v4 issue du CCS du 25-26/04/2013)
- Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre le Cameroun et l'Union Européenne. Aide-mémoire du 5ème comité conjoint de suivi de l'accord de partenariat volontaire FLEGT - 5 décembre 2013
- Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre le Cameroun et l'Union Européenne. Rapport annuel conjoint: Cameroun – Union européenne 2013
- BUREDIP Sarl, 2013. Rapport de démarrage du projet: «Rendre accessible au public les informations citées dans l'annexe 7 de l'APV Cameroun et Union Européenne »
- Centre pour l'Environnement et le Développement, Octobre 2012. Améliorer la Transparence dans le Secteur Forestier - Analyse 2012 des lacunes de l'APV Cameroun en matière de transparence
- Centre pour l'Environnement et le Développement, septembre 2013. Rapport annuel 2013 de la transparence dans le secteur forestier.
- Centre pour l'Environnement et le Développement, septembre 2013. Analyse du niveau de mise en œuvre des exigences de l'annexe VII de L'APV-FLEGT entre le Cameroun et l'union européenne.
- Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) et l'Institut Européen des Forêts (EFI), Juin 2014. Rapport de l'atelier sous régional de réflexion sur la mise en œuvre de l'annexe de l'APV relative à l'information à rendre publique
- EBIA NDONGO Samuel, atelier CEEAC-COMIFAC-CED-EFI les 15 et 16 mai 2014. Exposé sur PROJET: "RENDRE ACCESSIBLE AU PUBLIC LES INFORMATIONS CITEES DANS L'ANNEXE 7"
- Forêts et Développement Rural, 2012. Compte rendu : Atelier sur l'opérationnalisation de l'annexe VII de l'APV-FLEGT, 15-16 novembre 2012, Yaoundé
- MBONGO Martin, atelier CEEAC-COMIFAC-CED-EFI les 15 et 16 mai 2014. Exposé sur l'information rendue publique : annexe 7 de l'APV/FLEGT Cameroun-Union Européenne
- Ministère des Forêts et de la Faune, 2012. TERMES DE REFERENCE de l'Atelier de réflexion multi-acteurs sur l'opérationnalisation de l'Annexe VII de l'APV FLEGT
- Plateforme Forêt et Communauté Européenne (ECFP), 2014. Note de commentaire relative à la mise en ligne de certaines informations forestières dans le cadre de la mise en œuvre de l'Annexe 7 de l'APV-FLEGT.



ANNEXE I: GRILLE D'ÉVALUATION 2014 DE LA TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR FORESTIER AU CAMEROUN

Evaluation effectuée de manière participative au regard de l'Annexe VII de l'APV-FLEG

Les résultats de l'évaluation sont présentés sous la forme d'une grille reprenant les 75 catégories d'informations à rendre publique suivant l'Annexe VII, suivie d'une appréciation des trois paramètres que sont la disponibilité, de l'accessibilité et de la publicités de ces informations ; des commentaires et/ou actions proposées, sans oublier la source où l'information en question est tenue à disposition ainsi qu'une appréciation de cette évolution des paramètres évalués par rapport à l'évaluation de 2012.

Grille d'évaluation de l'Annexe VII de l'APV - Année 2014

Disponible (Disp.) = document existant ; Accessible (Acc.) = information susceptible d'être acquise par toutes les cibles et Publique (pub.) = diffusion de l'information pour qu'elle soit à la portée de toutes les parties prenantes.

Catégories et types d'informations	Disp.	Acc.	Pub.	Commentaires et/ou actions proposées	Responsables de la publication et source	Evolution par rapport à 2012
Informations légales						
1. Grilles de légalité	Oui	Oui	Oui	Les grilles de légalité originales existent et ont été mises à disposition à travers site du MINFOF. Cependant, elles demeurent difficiles d'accès au niveau local malgré la multiplication de certaines copies par la GIZ et AGRECO-CEW. Intensification de la vulgarisation de la grille de légalité	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/Documentapv/grille_legalite.pdf	Téléchargeable sur le site internet du MINFOF
2. Toutes les références législatives, réglementaires en vigueur et documents normatifs figurant à l'annexe II	Oui	Oui	Oui	La majorité des textes sont disponibles et accessibles à travers le site internet du MINFOF. Une liste de toutes les références législatives, réglementaires a été effectuée par un consultant et soumise au MINFOF. Intensifier la collecte des textes afin de les mettre sur le site web. Responsabiliser le personnel et faire un suivi (ex : créer une cellule chargée de la collecte, du traitement et de la mise en ligne des informations)	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/10-textes-juridiques/43-secteur-foret	Un bon nombre de textes sont téléchargeables sur le site internet du MINFOF
3. Texte de toutes les lois et les amendements s'appliquant au secteur forestier (idem au 2)	Oui	Oui	Partiel	Une Collecte de la majorité des différents textes s'appliquant au secteur a été faite et sont aisément accessibles. Cependant, certains textes restent dispersés dans les ministères concernés et ne sont pas accessibles de manière permanente. Les administrations partenaires au MINFOF sont davantage sensibilisées sur l'importance à rendre publique les informations forestières qu'elles génèrent.	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/10-textes-juridiques/43-secteur-foret	Un inventaire a été fait par le MINFOF et est progressivement mis en ligne dans leur site.
4. Code forestier (lois et textes réglementaires)	Oui	Oui	Oui	Disponible en version électronique dans le site web du MINFOF.	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/10-textes-juridiques/43-secteur-foret	Téléchargeable sur le site internet du MINFOF
5. Textes d'application	Oui	Oui	Partiel	Certains textes d'application sont encore absents, d'autres ont été révisés plusieurs fois et sont partiellement accessibles.	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/10-textes-juridiques/43-secteur-foret	La majorité des textes d'application sont téléchargeables sur le site du MINFOF

Catégories et types d'informations	Disp.	Acc.	Pub.	Commentaires et/ou actions proposées	Responsables de la publication et source	Evolution par rapport à 2012
6. Liste des conventions et accords internationaux - signés/ratifiés	Oui	Oui	Partiel	Disponible, diffusé dans le site web du MINFOF, mais certains textes ne s'y trouvent pas.	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/textes-juridiques/les-textes-de-l-apv	Une liste non exhaustive est téléchargeable sur le site web du MINFOF
7. Texte de l'APV, annexes et amendements subséquents (en globe l'information demander au point 1)	Oui	Oui	Partiel	Information diffusée au sein des principaux groupes d'acteurs majeurs. Le texte de l'APV a été mise sous forme de publication et édité par l'OI-FLEG, mais la diffusion du document reste faible car les populations locales n'ont pas accès.	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/textes-juridiques/les-textes-de-l-apv	le texte de l'APV et ses annexes disponibles dans le site du MINFOF.
8. Code du travail et principaux textes réglementaires s'appliquant au secteur forestier en la matière	Oui	Oui	Partiel	Un arsenal de textes sur le travail et la prévoyance sociale est disponible dans le site du MINFOF. D'autres textes réglementaires s'appliquant au secteur forestier ne s'y trouvent pas.	MINTPS http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/textes-juridiques/textes-nationaux/10-textes-juridiques/55-travail-et-prevoyance-sociale	Textes téléchargeables à partir du site du MINFOF
9. Code général des impôts et lois de finance	Oui	Oui	Partiel	Ceux de l'année 2013 se trouvent dans le site du MINFOF mais Ceux de l'année 2014 ne sont pas encore mis en ligne.	MINFI http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/10-textes-juridiques/52-fiscalite	téléchargeables à partir du site du MINFOF
10. Liste des systèmes privés de certification de légalité/durabilité qui sont reconnus par le ministère en charge des forêts	Non	Non	Non	A l'état actuel de nos connaissances, le MINFOF n'a pas encore reconnu officiellement un Système Privé de Certification (SPC). Néanmoins, Les organismes de certifications sont entrain de déposer leurs dossiers pour leurs reconnaissances au niveau du SIGIF. La définition d'une procédure et des critères de reconnaissance des SPC s'avère nécessaire.	MINFOF	Dépôt des demandes reconnaissances au niveau du SIGIF par Les organismes de certifications.
Informations sur la production						
11. Production totale annuelle de grumes	Oui	Non	Non	Il existe dans le site web du MINFOF un lien qui conduit aux informations sur la production mais aucune n'information ne s'affiche. On suppose qu'elles seront générées directement par le SIGIF II/cela est tributaire de la mise en œuvre du SIGIF II. Néanmoins, que le MINFOF valide les informations disponibles sous leur forme actuelle et les met en ligne en attendant l'opérationnalisation du SIGIF II	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/informations-rendues-publiques/production	Aucun changement
11. Production totale annuelle de grumes	Oui	Non	Non		MINFOF	Aucun changement
11. Production totale annuelle de grumes	Oui	Non	Non		//	Aucun changement
14. Volumes annuels de grumes exportées par essence (totale et vers l'Union)	Oui	Non	Non	Les données existent et sont produites par le bureau COMCAM Douala de la délégation régionale du MINFOF du Littoral. Ces données ne sont pas rendues publiques et la pratique reste l'exigence de l'autorisation officielle par les responsables détenteurs de l'information.	MINFOF/COMCAM	Aucun changement

Catégories et types d'informations	Disp.	Acc.	Pub.	Commentaires et/ou actions proposées	Responsables de la publication et source	Evolution par rapport à 2012
Informations sur la production						
15. Volumes annuels de bois et produits dérivés importés au Cameroun et par pays	Oui	Non	Non			Aucun changement
16. Volumes annuels de bois vendus aux enchères publiques	Oui	Non	Non	Les données existent au niveau de la Brigade Nationale de Contrôle mais ne sont pas systématiquement rendues disponibles.	MINFOF	Aucun changement
Informations sur l'attribution						
17. Liste des titres valides avec noms des sociétés attributaires	Oui	Oui	Oui	Le MINFOF publie régulièrement la liste des titres valides mais elle n'est pas actualisée systématiquement. La dernière liste publiée dans le site du MINFOF date de juillet 2014 qui est la date de la dernière attribution en 2014	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/12-informations-rendues-publiques/51-liste-des-titres-valides	Liste téléchargeable sur le site du MINFOF
18. Liste des permis annuels d'opération/certificats annuels d'exploitation délivrés	Oui	Oui	Partiel	La dernière liste publiée date de mars 2013. Cette liste n'est pas actualisée.	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/Documentapv/titre_operationnel.pdf	un effort de publication a été amorcé mais il reste à actualiser régulièrement la liste
19. Carte de localisation des titres d'exploitation valides	Oui	Oui	Partiel	Elle est signalée dans le site du MINFOF mais lorsque nous cliquons sur le lien, l'atlas interactif de 2011 s'affiche. Généralement, les ARB et des VC nouvellement attribuées ne se trouvent pas dans l'atlas. L'information existe mais n'est pas actualisée.	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/informations-rendues-publiques/attribution/2-non-categorise/46-atlas-forestier-interactif	Aucun changement
20. Carte de localisation des surfaces annuelles ouvertes à l'exploitation	Oui	Non	Non	Il faudrait initier cette activité du fait que c'est une exigence de l'APV/le ministère doit s'y arrimer	MINFOF	Aucun changement
21. Superficies officielles des titres d'exploitation valides et prix d'attribution (redevance forestière annuelle - RFA)	Oui	Non	Non	Signalé dans le site internet du MINFOF mais ne contient aucun élément.	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/informations-rendues-publiques/attribution	Aucun changement
22. Avis d'appel d'offres divers (vente de coupe, autorisation de récupération de bois, permis de bois d'œuvre, etc.)	Oui	Non	Partiel	Affichage dans les services centraux et déconcentrés. Diffuser par voie de presse et radio. Le MINFOF produit systématiquement les avis d'appel d'offres pour tous les titres : l'information est donc désormais totalement disponible mais demeure partiellement accessible	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/attribution/Correctif_AAO_VC_2013.pdf	Aucun changement
23. Informations sur le droit de préemption	Oui	Partiel	Partiel	Contenu dans les textes forestiers qui sont moyennement accessibles et diffusés. Cependant, la Brigade Nationale de Contrôle effectue des descentes sur le terrain pour sensibiliser les populations par rapport à leur droit de préemption lorsque des nouvelles ventes de coupe sont attribuées.	MINFOF	Rapports des descentes sur le terrain de l'administration forestière sur le droit de préemption publiés sur le site web du MINFOF

Grille d'évaluation de l'Annexe VII de l'APV - Année 2014

Catégories et types d'informations	Disp.	Acc.	Pub.	Commentaires et/ou actions proposées	Responsables de la publication et source	Evolution par rapport à 2012
24. Liste des retraits annuels des documents sécurisés (carnets de chantier DF10 et lettres de voiture)	Oui	Oui	Non	Il faut faire valider l'information et la rendre disponible, accessible et la publier	MINFOF	Aucun changement
25. Résultats de la commission interministérielle d'attribution des titres	Oui	Oui	Partiel	Affichage (tableau MINFOF) mais pas largement diffusé (mise en ligne sur le site)	MINFOF	Aucun changement
26. Liste des sociétés agréées à la profession (exploitation, transformation, inventaires, aménagement)	Oui	Non	Non	La liste est disponible au niveau du SIGIF mais pas accessible.	MINFOF	Aucun changement
27. Notification de démarrage des activités pour les autorisations de récupération de bois (ARB)				L'information reste accessible seulement pour les opérateurs concernés pourtant les OSC et les communautés locales en ont besoin pour le suivi de l'activité et par la assurer leur participation à la gestion.	MINFOF	Aucun changement
Informations sur l'aménagement						
28. Mandat, rôles et responsabilités des départements ministériels chargés de l'aménagement	Oui	Oui	Oui	Il existe une loi d'orientation et d'aménagement du territoire du Cameroun disponible sur le site web du MINFOF. Cependant, le mandat, rôles et responsabilités des départements chargés de l'aménagement ne trouvent pas dans le texte.	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/amenagement/Loi_AMT.pdf	Aucun changement
29. Liste des concessions sous aménagement	Oui	Oui	Oui	Les données sont disponibles mais pas mises à jour et publiées systématiquement	MINFOF	Aucun changement
30. Liste des forêts communales et leurs superficies	Oui	Oui	Oui	Les données sont disponibles dans le SIGIF, l'Atlas et le site internet du CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale)	MINFOF http://www.foretcommunale-cameroun.org/	possible d'entrer en possession dans le site du CTFC
31. Surface des concessions forestières attribuées	Oui	Oui	Oui	Les données sont disponibles dans le SIGIF et aussi auprès de la Sous-Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (SDIAF). Elles sont rendues publiques à travers le site de WRI qui est un partenaire du MINFOF	MINFOF http://www.wri.org/project/interactive-forest-atlas-cameroon	téléchargeable à partir du site du partenaire du MINFOF
32. Surface des concessions forestières engagées dans l'aménagement (y compris les plans annuels d'opération et les plans quinquennaux de gestion)	Oui	Non	Non	Les informations sur les surfaces sont accessibles mais en ce qui concerne les plans quinquennaux de gestion et plans annuels d'opération, elles ne sont rendus publiques. Aucune information ne se trouve dans le site web du MINFOF	//	Aucun changement

Grille d'évaluation de l'Annexe VII de l'APV - Année 2014

Catégories et types d'informations	Disp.	Acc.	Pub.	Commentaires et/ou actions proposées	Responsables de la publication et source	Evolution par rapport à 2012
Informations sur l'aménagement						
33. Surface des concessions forestières avec plan d'aménagement approuvé	Oui	Non	Non	Ces informations ne sont pas disponibles sur le site internet du MINFOF	//	Aucun changement
34. Surface des concessions forestières avec certification	Oui	Oui	Oui	Ces informations sont disponibles dans les sites internet des systèmes de certification (FSC),	http://www.observatoire-comifac.net ; www.fsc.org	Aucun changement
35. Documents de plans d'aménagement approuvés	Oui	Non	Non	//	//	Aucun changement
36. Cahiers des charges	Oui	Non	Non	Les cahiers de charges restent considérés comme des informations stratégiques pour les catégories d'acteurs détenteurs de l'information (MINFOF et exploitants forestiers)	//	Aucun changement
37. Études d'impacts environnementaux	Oui	Non	Non	Les documents sont disponibles mais pas systématiquement rendus publics	MINEPDED	Aucun changement
Informations sur la transformation						
38. Liste des sociétés de transformation agréées	Oui	Oui	Partiel	Existe mais pas actualisée	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/transfo/Sommiers-transformateurs.pdf	La liste est téléchargeable sur le site du MINFOF mais elle n'est pas actualisée
39. Localisation des unités de transformation (adresses physiques et/ou coordonnées géographiques des unités de transformation)	Oui	Non	Non	//	//	Aucun changement
40. Capacités de transformation par unité de transformation (% de la capacité effectivement utilisée)	Oui	Non	Non	Les données sont disponibles à la Direction de la Promotion de la Transformation (DPT) du MINFOF mais ne sont pas rendues publiques. Il existe une Décision n 0353 /D/MIN-FOF du 27 février 2012 portant catégorisation des unités de transformation et déterminant le degré de transformation des produits bois.	MINFOF	Aucun changement
41. Volume entrée usine/société	Oui	Partiel	Partiel	Les données existent auprès de la DPT et au PSRF et peuvent être accessibles sur demande.	MINFOF	Aucun changement
42. Volume sortie usine/société	Oui	Partiel	Partiel	Les données existent auprès de la DPT et au PSRF et peuvent être accessibles sur demande.	MINFOF	Aucun changement
43. Stock en fin d'exercice	Non	Non	Non			Aucun changement

Grille d'évaluation de l'Annexe VII de l'APV - Année 2014

Catégories et types d'informations	Disp.	Acc.	Pub.	Commentaires et/ou actions proposées	Responsables de la publication et source	Evolution par rapport à 2012
Information sur les exportations						
44. Données sur les bois en transit	Oui	Non	Non	Ces données existent au niveau de la Douane et de la SEPBC (Société Exploitation des Parcs à Bois du Cameroun) à Douala mais ne sont pas accessibles.	SEPBC	Aucun changement
45. Données sur les exportations par essence et par pays et par société	Oui	Non	Non		MINFOF/STBC	Aucun changement
Informations sur le système de vérification de la légalité et contrôle						
46. Descriptif final du système de vérification de la légalité	Non	Non	Non	En cours d'élaboration	MINFOF	Aucun changement
47. Procédure de délivrance du certificat de légalité et des autorisations FLEGT	Oui	Oui	Oui	Les procédures ont été élaborées par arrêtés et rendues publiques. Elle est Signalée dans le site du MINFOF mais la page ne s'ouvre pas.	http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/informations-rendues-publiques/systeme-svl/12-informations-rendues-publiques/58-procedure-de-delivrance-du-certificat-de-legalite-et-des-autorisations-flegt	les arrêtés existent et ont été partagé aux parties prenantes majeurs mais n'est pas encore mis en ligne.
48. Stratégie nationale et modalités de contrôle	Oui	Oui	Oui	La stratégie existe, est rendue publique	http://www.minfof.cm/apvcameroun/attribution/strategie_nationale_de_controle.pdf	Téléchargeable sur le site web du MINFOF
49. Rapports de l'observateur indépendant d'attribution des titres	Oui	Non	Non	Les rapports existent mais ne sont pas rendus publics	http://www.observateur-cameroun.info/Theme.html	Aucun changement
50. Rapport de l'observateur indépendant du contrôle forestier	Oui	Oui	Oui	Accessibles après validation par le comité de lecture et de manière permanente (en ligne)	http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/informations-rendues-publiques/systeme-svl/12-informations-rendues-publiques/60-rapport-de-l-observateur-independant	téléchargeable sur le site web du MINFOF
51. Rapports des brigades de contrôle	Oui	Non	Non	Les rapports sont disponibles mais ne sont pas rendus publics	MINFOF http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/informations-rendues-publiques/systeme-svl/12-informations-rendues-publiques/67-rapport-bnc	Aucun changement
52. Liste de certificats de légalité émis	Non	Non	Non	Non Applicable (N/A) car les activités ne se déroulent pas encore	MINFOF EU	Aucun changement
53. Liste des autorisations FLEGT émises	Non	Non	Non	N/A	MINFOF EU	Aucun changement
54. Demandes de certificat rejetées	Non	Non	Non	N/A	MINFOF	Aucun changement
55. Demandes d'autorisation FLEGT rejetées	Non	Non	Non	N/A	MINFOF	Aucun changement

Grille d'évaluation de l'Annexe VII de l'APV - Année 2014

Disponible (Disp.) = document existant ; Accessible (Acc.) = information susceptible d'être acquise par toutes les cibles et Publique (pub.) = diffusion de l'information pour qu'elle soit à la portée de toutes les parties prenantes.

Catégories et types d'informations	Disp.	Acc.	Pub.	Commentaires et/ou actions proposées	Responsables de la publication et source	Evolution par rapport à 2012
Informations sur les audits						
56. Termes de référence des audits	Oui	Oui	Partiel	L'information sur les modifications apportées aux termes de référence du premier audit indépendant n'est pas publiée en ligne	MINFOF UE	Aucun changement
57. Procédures de recrutement de l'auditeur	Oui	Oui	Oui	Procédure de l'UE pour la passation des marchés de services voir centre de données et de ressources sur les marchés de l'UE (TED)	UE	Aucun changement
58. Résultats de l'audit	Oui	Non	Non	Un audit a été réalisé en 2014 mais le rapport n'est pas disponible. Il faudrait valider le rapport et le mettre en ligne.	MINFOF UE	Un rapport d'audit indépendant est en discussion au niveau du MINFOF et n'est pas encore rendue publique
59. Plaintes relatives à l'audit et leur traitement	Non	Non	Non	N/A	MINFOF UE	
60. Réalisation des mesures correctives	Non	Non	Non	N/A		Aucun changement
Informations sur les transactions financières						
61. Liste du contentieux forestier (sommier des infractions)	Oui	Oui	Oui	Diffusé par voies électroniques et de presse et téléchargeable sur le site internet du MINFOF.	BNC http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/contentieux/sommier-des-infractions	téléchargeable sur le site internet du MINFOF
62. Rapport annuel sur les recettes forestières	Oui	Oui	Partiel	Les données existent mais ne sont pas publiées systématiquement	PSRF MINFOF (SFF)	Aucun changement
63. Versements annuels de la redevance forestière annuelle (RFA) par titre	Oui	Oui	Partiel	Publication périodique, mais faible relais de l'information au niveau local	MINFOF	Aucun changement
64. Liste des paiements de taxes locales et nationales	Oui	Oui	Oui	Publié périodiquement dans le Cameroun Tribune (journal)	PSRF MINFOF	publication systématique
65. Liste des amendes pour infractions	Oui	Oui	Oui	La liste est systématiquement publiée et sur une base régulière dans le site du MINFOF et dans la presse	MINFOF	publication systématique
66. Liste des contentieux soldés	Oui	Oui	Oui	La liste est systématiquement publiée et sur une base régulière dans le site du MINFOF et dans la presse	MINFOF (BNC)	publication systématique

Grille d'évaluation de l'Annexe VII de l'APV - Année 2014

Disponible (Disp.) = document existant ; Accessible (Acc.) = information susceptible d'être acquise par toutes les cibles et Publique (pub.) = diffusion de l'information pour qu'elle soit à la portée de toutes les parties prenantes.

Catégories et types d'informations	Disp.	Acc.	Pub.	Commentaires et/ou actions proposées	Responsables de la publication et source	Evolution par rapport à 2012
Informations sur le montage institutionnels						
67. Structure et fonctionnement du Comité conjoint de suivi	Oui	Oui	Oui	Existe de par le texte de l'accord et plusieurs réunions du CCS ont été tenues et le projet de règlement intérieur élaboré	MINFOF/CCS	
68. Rapport du Comité conjoint de suivi	Oui	Oui	Oui	Les rapports sont disponibles et accessibles dans le site du MINFOF	http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/organes-de-mise-en-oeuvre/comite-conjoint-de-suivi/9-organes-de-mise-en-oeuvre/39-aides-memoires	rapports téléchargeables sur le site web du MINFOF
69. Structure et fonctionnement du Comité national de suivi (CNS)	Oui	Oui	Oui	Le Comité National de Suivi (CNS) ainsi que sa structure et ses modalités de fonctionnement ont été établis par un arrêté du Premier Ministre	http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/organes-de-mise-en-oeuvre/comite-national-de-suivi	arrêté téléchargeables sur le site web du MINFOF
70. Rapport du Comité national de suivi	Oui	Oui	Oui	Les rapports sont disponibles et accessibles dans le site du MINFOF	http://www.minfof.cm/apvcameroun/index.php/2-non-categorise/41-comptes-rendus-cns	rapports téléchargeables sur le site web du MINFOF
71. Structure et fonctionnement du Comité interministériel de suivi de l'interconnexion	Oui	Oui	Partiel	Pas encore formalisé. Le CNS jouerait accessoirement un rôle similaire		Aucun changement
72. Rapport du Comité interministériel de suivi de l'interconnexion	Oui	Non	Non	N/A		Aucun changement
73. Liste des autorités de délivrance	Non	Non	Non	N/A		Aucun changement
74. Liste des autorités compétentes	Non	Non	Non	Pas encore formalisé		Aucun changement
75. Rapports des autorités compétentes	Non	Non	Non	Pas encore formalisé		Aucun changement



FODER est une organisation associative à but non lucratif qui œuvre depuis 13 ans en faveur d'une *société plus juste, sans marginalisation ni discrimination, mettant ses ressources naturelles au service du développement durable.*

La mission de FODER est de créer un cadre propice au développement durable à travers des actions visant à garantir la justice et l'équité, les droits et la démocratie, la gestion transparente, participative et durable des ressources naturelles, la préservation de la diversité biologique et l'amélioration de la qualité de la vie et de l'environnement.

Tel : 00 237 222 005 248 B.P. : 11417 Yaoundé - Cameroun,
Nouvelle route Nkolbisson (Entrée de l'ISTI)
www.forest4dev.org www.anti-cor.org
Follow us on Facebook : Forêts et Développement Rural

